

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODBOUT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE GODBOUT, À LA SALLE GUY
POITRAS, LE LUNDI 12 AOÛT 2024 À 19h00.**

Sont présent(e)s :

Guy Coté, maire	
M. Alain Bachand, conseiller :	siège n° : 1
Eric Larocque, conseiller :	siège n° : 2
M. Réjean Sini, conseiller :	siège n° : 3
Mme Valérie Desbiens, conseillère :	siège n° : 4
Mme Danielle Michaud, conseillère:	siège n° : 5
Mme Edith Simard, conseillère:	siège n° : 6
Mme Marie-Pier Larouche, directrice générale et trésorière-greffière	

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à 19h01.

12 (douze) personnes sont présentes à la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE
L'ASSEMBLÉE DU 12 AOÛT 2024**
- 3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2024**
- 4. CONSEIL MUNICIPAL**
 - 4.1. Communications du maire et suivi des conseillers.
- 5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1. Liste des comptes payés et à payer
 - 6.2. Embauche
 - 6.3. Droit de passage Club Quad les Aventuriers des 7 rivières
 - 6.4. Responsable des services électroniques Revenu Québec
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 8. TRAVAUX PUBLICS**
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
- 12. VARIA**
 - 12.1. _____

12.2. _____

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2024-08-01

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Réjean Sini

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-08-02

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2024

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Danielle Michaud

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024 soit approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. CONSEIL MUNICIPAL

4.1 Communications du maire et des conseillers

Maire (notes);

- Le maire mentionne qu'un projet de Telus impliquant l'amélioration du réseau cellulaire sera réalisé d'ici décembre 2026.
- Rappel du maire aux citoyens d'aller voter pour le concours de bacs à fleurs
- Discussion sur la sécurité routière dans le village. Le conseil évaluera la possibilité d'améliorer celle-ci, entre autres, en réduisant la vitesse sur la rue Pascal Comeau.
- Une visite du pont de la Petite rivière Godbout aura lieu le 20 ou le 22 août 2024, indique M. Côté.
- Selon M. Guy Côté, un terrain ou des amas importants de branches sont entassés devraient faire l'objet cet automne d'un ramassage et déchiquetage à l'aide d'équipements et de bénévoles
- M. Guy Côté indique aux citoyens qu'ils ne sont pas autorisés à mettre des grosses roches ou des affiches sur les terrains de la municipalité.

- M. le maire mentionne qu'un feu a été déclaré et éteint dans le secteur du pont de la rivière Godbout et que les pompiers de Baie-Comeau se sont déplacés. La situation a rapidement été sous contrôle grâce aux bons réflexes des citoyens présents sur les lieux. M. Côté rappelle aux citoyens d'être prudent avec les mégots de cigarettes et autres potentiels déclencheurs de feux de forêt en cette période.

Conseillers (notes);

- Mesure d'atténuation des feux de forêts, M. Bachand nous indique la rencontre de démarrage du projet aura lieu en septembre.
- Rencontre avec la municipalité de Baie-Trinité à venir, M. Bachand, conseiller, fait expliquer que le schéma de risque d'incendies indique que Baie-Comeau est trop loin pour assurer le service et que ce serait préférable de faire affaire avec la municipalité voisine.
- Mme Danielle Michaud indique les démarches concernant la refonte de l'image de marque de la Municipalité vont bon train.

5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2024-08-03

6.1 Liste des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés et à payer ont été déposées pour approbation par les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires disponibles aux fins d'effectuer les paiements.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Valérie Desbiens

D'autoriser le paiement des comptes payés et à payer d'un montant total de 58 678,54 \$ moins les deux factures de Trimline pour de l'affichage. Celles-ci ne sont pas à payer car ce sont des soumissions et elles ont été glissées par erreur dans la liste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-08-04

6.2 Embauche

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Godbout a besoin de personnel pour assurer le bon fonctionnement de ses opérations;

CONSIDÉRANT QUE la personne occupant le poste permanent de secrétaire, trésorière-greffière adjointe est en arrêt de travail et ce, pour une période d'au moins six mois;

CONSIDÉRANT QUE le poste de secrétaire, trésorière-greffière adjointe temporaire a été affiché, que le processus d'embauche a été réalisé et que la candidate choisie a accepté d'occuper les fonctions relatives au poste;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Réjean Sini

DE procéder à l'embauche de:

Nom	Prénom	Titre du poste	Statut	Date embauche	Fin de probation
Bourdeau	Céline	Secrétaire, trésorière- greffière adjointe	Temps plein, temporaire	12/08/2024	12/10/2024

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-08-05

6.3 Droit de passage Club Quad les Aventuriers des 7 rivières

CONSIDÉRANT QUE le tracé initial autorisé par la Municipalité de Godbout ne peut plus être utilisé et ce, en raison de l'état du pont à l'extrémité Est de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad les Aventuriers des 7 rivières souhaite que ses usagers puissent avoir accès au sentier de VTT Fédéré TQ-50 depuis le traversier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Bachand

QUE la Municipalité accepte la demande de modification temporaire du tracé proposé par le Club de Quad les Aventuriers des 7 rivières. Le nouveau tracé longera la rue Saint-Régis sur une distance d'environ 300 mètres et sera utilisé par les usagers d'ici la réparation du dit pont.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-08-06

6.4 Responsable des services électroniques Revenu Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Godbout est inscrite aux services électroniques du ministère du Revenu du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ces services sont essentiels à la réalisation de plusieurs transactions avec différentes autorités gouvernementales, tels que les ministères du Revenu, des Affaires municipales et l'Occupation du territoire et du développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de nommer et d'autoriser les représentants de la Municipalité de Godbout afin d'utiliser les services électroniques;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Édith Simard

QUE Marie-Pier Larouche, directrice générale et trésorière-greffière (ci-après le représentant), soit autorisé à signer, au nom de la Municipalité de Godbout, les documents requis pour l'inscription à *clicSÉCUR* et qu'il soit autorisé à :

- Inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à *clicSÉCUR- Entreprises*;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à *Mon dossier* et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;

- Gérer l'accès au portail du *Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales* (PGAMR);
- Remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de *Mon dossier* pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- Consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution de toutes les obligations fiscales

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à *clicSÉCUR*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Pas de point à traiter

8. TRAVAUX PUBLIC

Pas de point à traiter

9. HYGIÈNE DU MILIEU

Pas de point à traiter.

- Cependant, M. le maire rappelle aux citoyens que les objets déposés dans les bacs de l'Éco-centre de Godbout appartiennent dès leur dépôt à la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan et que leur retrait pour quelques fins que ce soit constitue un vol. De plus, il n'est pas autorisé de fouiller dans les conteneurs de l'endroit considérant les risques de blessures.

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Pas de point à traiter

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

12. VARIA

12.1 _____

12.2 _____

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

- L'association des chasseurs et pêcheurs de Godbout souhaite être présente lors de la visite des ingénieurs qui évalueront les travaux à réaliser pour la réfection de la rampe de mise à l'eau. M. le maire indique qu'il sera possible d'inviter un seul représentant à cette occasion.

- Un citoyen s'inquiète de la sécurité sur les routes de Godbout et propose à la Municipalité de faire de la sensibilisation via des tracts, des affichages et des publications sur les médias sociaux.

2024-08-07

14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Danielle Michaud

DE lever l'assemblée il est 19h52

Guy Côté
Maire

Marie Pier Larouche
Directrice générale, greffière-trésorier